

LA LETTRE

829

20-02-2014

du Snudi Force Ouvrière

Hebdomadaire du Snudi FO

A
U

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2

Haute-Loire :
appel commun au 18 mars

Page 3

Haute-Garonne :
appel commun au 18 mars

Page 4

Ain :
Motion adoptée à la réunion syndicale
à l'EREA de Bourg-En-Bresse du 17/02/2014

Page 5 - 6

Rythmes scolaires

Page 7

Note sur le problème des détachés et de la hors-classe PE

Page 8

Réponse de la DGRH à notre courrier
concernant l'attribution de la bonification handicap (800points)

Loir-Et-Cher :
compte-rendu journée ASH

Annexes

- ✓ Communiqué FNEC du 13 février 2014 :
les SEGPA menacées par la loi PEILLON et
le pacte de responsabilité
- ✓ Demande d'audience au ministre
- ✓ Note sur la préparation
de la grève interprofessionnelle du 18 mars

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public
Force Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437
CPPAP n° 0910 S 07512
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:
Norbert TRICHARD

Site public : <http://www.fo-snudi.fr>

Site privé sur lequel vous retrouvez la LSN : <http://lsn.fo-snudi.fr>

Utilisateur : **lsn**

Mot de passe : **syndicat**

BO : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>



Pour les salaires, l'emploi et la sécurité sociale **Pour que les salariés soient écoutés, et non le Medef et les banquiers :** **Tous en grève le mardi 18 mars!**

Chaque année, le patronat bénéficie de 230 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales et en demande toujours plus, cela n'a jamais empêché le chômage et les licenciements. Le Medef utilise encore et toujours la crise pour imposer une régression sociale généralisée et augmenter ses bénéfices.

Le gouvernement lui obéit. Le pacte de responsabilité proposé par le Chef de l'Etat c'est :

- zéro emploi créé,
- 35 milliards d'euros de cadeaux au patronat en supprimant les cotisations de la branche famille, c'est une attaque contre la protection sociale et la baisse des salaires,
- 50 milliards d'euros de restriction pour les Services Publics.

Ce n'est pas acceptable !

De l'argent il y en a !

Par leur travail, les salariés créent la richesse des entreprises. En France, en 2013, 120 milliards sont allés dans les poches des actionnaires.

Ça suffit !

- ☞ L'aggravation des licenciements, favorisés avec la loi dite de sécurisation de l'emploi (ANI 2013)
- ☞ Régression de nos droits à la retraite (automne 2013)
- ☞ Pacte dit de responsabilité
- ☞ Gel des salaires dans le privé et le public, menace sur les avancements
- ☞ Baisse du pouvoir d'achat pour les salariés et retraités

Pour relancer la croissance économique, il faut la satisfaction de nos revendications

- ☞ L'augmentation des salaires, pourquoi pas 1 € de plus de l'heure
- ☞ L'arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois
- ☞ La défense des Services Publics et l'arrêt des réformes en cours
- ☞ Le maintien du financement des allocations familiales par la cotisation employeur
- ☞ Le retour à la retraite à 60 ans à taux plein par l'abrogation des régressions opérées

Tous dans l'action le 18 mars, pour dire stop à l'austérité !

Manifestation à 10h30

place Cadelade au Puy en Velay

Si nous n'obtenons pas satisfaction, la poursuite de la grève sera à l'ordre du jour.

Haute-Garonne : Appel FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'Action à la grève interprofessionnelle du 18 mars 2014

Les organisations et fédérations syndicales de Haute-Garonne (FSU, FNEC-FP FO, CGTeduc,) réunies le 19 février 2014 appellent les personnels à se mettre en grève et à manifester le mardi 18 mars 2014 journée de grève interprofessionnelle à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaire.

Le gel du point d'indice est confirmé pour la 4ème année consécutive et une 5ème année se profile. Le pouvoir d'achat, les régimes indemnitaires, les mesures catégorielles sont en berne et le gouvernement diffuse la « rumeur » de blocage des promotions et des avancements d'échelon.

On nous annonce toujours plus d'individualisation des traitements et des carrières.

Les garanties statutaires sont toutes remises en cause pour les adapter à un service public « territorialisé » et les expérimentations dérogatoires aux statuts se multiplient.

Tous les établissements et services sont en sous-effectif, partout il manque des postes, des heures, des classes. Avec 295 emplois, les dotations académiques ne compenseront pas la hausse démographique prévue de 4968 élèves. Elles ne répondront pas aux besoins urgents. Les conditions d'encadrement vont continuer de se dégrader et les charges de travail augmenter pour tous les personnels.

Le « pacte de responsabilité », c'est 65 milliards d'économies et 50 milliards de baisse de la dépense publique sur le dos des salariés, du service public et des usagers.

Enfin, en supprimant 35 milliards de cotisations patronales sur la branche famille de la Sécurité sociale, c'est son démantèlement et la fiscalisation de la sécurité sociale que le gouvernement programme.

Les fédérations de Haute-Garonne appellent les personnels à la grève interprofessionnelle et à manifester le 18 mars 2014 :

- ▶ pour l'augmentation des salaires ;
- ▶ pour la défense de nos statuts et de nos missions ;

L'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'ouverture de négociation pour une autre réforme garantissant le cadre national du service public d'éducation.

- ▶ contre toutes les mesures d'austérité, contre le pacte de responsabilité, pour des créations de postes,
- ▶ contre les fermetures de postes, pour la satisfaction de nos revendications ;
- ▶ contre tout transfert des cotisations patronales de la sécurité sociale notamment de sa branche famille vers l'impôt, pour la défense de la Sécurité sociale.

Ain : motion adoptée à la réunion syndicale à L'EREA de Bourg en Bresse 17/02/2014

Réunis en ce jour, les personnels de l'EREA philibert commerson à Bourg en Bresse, syndiqués et non syndiqués estiment qu'il y en a assez :

De la fin de non-recevoir à leurs revendications.

Du blocage des salaires des fonctionnaires pour la 5^{ème} année consécutive et du risque que les promotions soient bloquées !

Des tentatives de remettre en cause nos obligations de services, notre statut de fonctionnaire d'Etat et nos garanties statutaires.

De la poursuite de la réforme de la formation professionnelle

De plus, après les déclarations du Président de la République remettant en cause le financement des allocations familiales, les enseignants condamnent ce projet qui remettrait en cause l'existence d'un des piliers de la Sécurité Sociale et demandent son arrêt immédiat.

Plus généralement, les personnels condamnent le pacte de responsabilité véritable marché de dupes qui pillerait 36 milliards de notre sécu et 50 milliards sur les services publics.

Ce serait un double vol que nous ne pouvons accepter !

Les personnels ont pris connaissance :

de l'appel de la confédération FORCE OUVRIERE à une grève générale interprofessionnelle le 18 mars prochain, en réponse au mouvement lancé par les fédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CTFC et CGC des organismes sociaux en défense de la Sécurité Sociale pour les conditions de travail et l'augmentation des salaires.

de la proposition faite par FO aux autres confédérations syndicales d'appeler à la grève interprofessionnelle ensemble le 18 mars, à laquelle la CGT vient de répondre favorablement.

Après avoir constaté que le ministre de l'E.N était non seulement resté sourd à leurs revendications, mais qu'il continue dans la voie de la remise en cause de l'école de la République et de ses enseignants.

Les personnels considèrent qu'il faut passer à une étape supérieure.

C'est pourquoi ils seront en grève le 18 mars aux cotés de tous les salariés et se réuniront pour décider des suites à donner si le gouvernement ne reculait pas.

Ils demandent que tous les syndicats y appellent.

Ils décident de faire connaître leur point de vue aux collègues.

Copie aux organisations syndicales

Rythmes scolaires

► Note d'info n° 10 : Interfédérale du 19 février

L'interfédérale sur les rythmes scolaires à l'initiative de FO s'est tenue le mercredi 19 février dans les locaux de la FNEC

Etaient présents :

FNEC-FP-OF, SPS FO, CGT éduc, CGT Servies public et animateur, SUD éducation, SNUipp-FSU
SNUclias-FSU s'est excusé pour cause d'instance nationale
SUD Territoriaux absent malgré leur réponse positive

Nous avons proposé une nouvelle déclaration commune à partir de la déclaration du 18 décembre, des mobilisations communes qui ont eu lieu depuis dans les départements pour exiger la suspension, le retrait, l'abrogation du décret, et qui confirme les problèmes : confusion scolaire péri scolaire, transfert de mission de l'Etat aux collectivités, inégalité territoriales, annualisation des ORS... qui demande audience au ministre pour demander « que la réforme des rythmes scolaire soit remise à plat par le retrait du décret du 24 janvier. »

Nous avons également proposé que la déclaration s'inscrive dans le cadre de l'appel à la grève inter pro du 18 mars.

Chaque fédération doit transmettre sa réponse sur la déclaration commune d'ici au 21 février.

Le 20 février 2014

► VIENNE

**Rythmes scolaires : désaveu du CDEN* !
Le conseil départemental de l'Éducation Nationale s'est prononcé
ce mardi 18 février sur les nouveaux horaires scolaires.
7 contre, 5 abstentions... et seulement 6 pour !
C'est un cinglant désaveu des nouveaux rythmes
scolaires imposés par le décret Peillon !**

Alors que le Ministre, présente la réforme des rythmes scolaires comme une affaire pliée, le vote au CDEN sur l'organisation du temps scolaire des écoles de la Vienne a réuni une majorité des votes contre, démontrant que l'affaire est loin d'être terminée !

La nouvelle organisation soumise au CDEN ne convainc pas : le décret modifiant les rythmes scolaires n'améliore pas les conditions d'étude des élèves, ni les conditions de travail des enseignants ou des personnels des écoles.

FO a demandé le retrait du décret, les représentants du SNUipp-FSU/CGT ont demandé sa réécriture, et « des délais supplémentaires là où l'intérêt de l'enfant n'a pas prévalu ».

Le DASEN se présentant lui-même comme un ancien responsable FCPE a exercé de vaines pressions sur les représentants de la FCPE, en expliquant qu'un vote contre, une abstention, ou un refus de prendre part au vote de la part de la FCPE serait un désaveu de la politique menée par le Ministre en faveur de « l'intérêt des élèves ».

Le SE-UNSA a alors demandé une suspension de séance afin de s'entretenir avec les représentants de la FCPE.

Le SE-UNSA s'est étonné publiquement de se retrouver seul pour défendre cette réforme « dans l'intérêt de l'élève ».

Rien n'y a fait : rendant compte de l'opposition d'une majorité de parents d'élèves et d'enseignants à cette réforme, le vote est un véritable camouflet pour le DASEN et le Ministre.

Refus de prendre part au vote : 1 (FCPE)

Abstentions : 5 (FCPE)

Vote pour : 6 voix (dont associations, PEEP, et SE-UNSA)

Vote contre : 7 (FO, FSU-CGT)

Actualité de la semaine

► AIN

Le SNUDI-FO considère que les revendications des personnels du 1er degré, en particulier l'exigence l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, s'intègrent parfaitement dans le cahier revendicatif du 18 mars.

L'administration a adressé aux membres du CDEN les projets d'organisations 2014-2015 des communes ayant rendu leurs propositions d'organisation de la semaine scolaire à l'inspecteur d'académie, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ces projets seront soumis à l'avis du CDEN du jeudi 20 février 2014 à 16h00. La FNEC FP FO y a 4 représentants (2 titulaires, 2 suppléants).

A noter que tous les maires n'ont pas répondu (il n'y a que 242 réponses sur 287 communes non encore passées aux nouveaux rythmes), signe d'une résistance ou d'une hésitation de ceux-ci à appliquer la réforme !

Nous invitons tous les collègues et parents qui le peuvent

à venir manifester lors du CDEN du 20/02 à 16h00 à la préfecture de Bourg en Bresse

Au SNUDI FO 01 nous sommes disponibles pour toute initiative commune avec les autres organisations du département pour exiger la suspension immédiate et l'abrogation du décret Peillon.

► RHONE

SNUipp-FSU SNUDI-FO
CGT Educ'action SUD Education

**RASSEMBLEMENT
ENSEIGNANTS / PARENTS
DEVANT LA MAIRIE DE LYON
PLACE DES TERREAUX
MERCREDI 26 FEVRIER à 17h
LYON NE DOIT PAS APPLIQUER
LA RÉFORME DES RYTHMES
SCOLAIRES
À LA RENTRÉE 2014 !**

► VAUCLUSE

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale s'est prononcé ce lundi 17 février sur les nouveaux horaires scolaires annoncés pour la rentrée 2014

4 contre, 11 abstentions... et seulement 6 pour !

C'est un cinglant désaveu des nouveaux rythmes scolaires imposés par le décret Peillon !

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale* s'est réuni le 17 février avec comme unique point à l'ordre du jour la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Le Préfet a conclu la réunion en soumettant au vote «la mise en oeuvre du décret sur les rythmes scolaires».

Résultat du vote

CONTRE : 4 (FO) - ABSTENTION : 11 (5 FSU, 5 FCPE, 1 PEEP) - POUR : 6 (1 SE-UNSA, 2 maires + 1 Conseiller Général, 1 Union Départementale des Associations Familiales, 1 association complémentaire de l'Enseignement public).

► AUDE

L'intersyndicale constituée des syndicats enseignants CGT, SNUDI FO 11, SNUIPP FSU 11, SUD Educ 11 et des syndicats territoriaux CGT, FO et FSU

appelle à un rassemblement à Narbonne, samedi 22 février à 10h devant la médiathèque:

POUR LA SUSPENSION IMMÉDIATE DES RYTHMES SCOLAIRES PEILLON

- Abrogation du décret Peillon
- Réécriture d'une autre réforme alternative à la semaine Darcos, avec cadrage national, qui tienne compte des revendications des personnels
- POUR DÉFENDRE ET DÉVELOPPER LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION**
- Un plan d'urgence de créations de postes pour l'Aude qui permette de rétablir les postes de RASED et de remplaçants supprimés, et d'alléger les classes surchargées
- Relance des formations initiale et continue
- En finir avec la précarité et le gel des salaires dans la fonction publique.

Note sur le problème des détachés et de la hors classe des PE

Un syndicat départemental a interrogé le SN sur le problème posé par les PE détachés intégrés à la hors classe. Le passage à la hors-classe constitue un changement de grade. Le changement de grade est de la compétence de l'Inspecteur d'académie. Les PE qui intègrent la hors classe sont pris chaque année, dans le cadre d'un contingent départemental, géré par l'IA et fixé par le ministère pour chaque département. Ainsi les PE détachés comme tous les autres PE obtiennent la hors classe dans le cadre du contingent départemental fixé pour leur département, en fonction de leur barème. Pour autant, la plupart des PE détachés n'exercent plus dans le département, certains sont détachés à l'étranger, d'autres le sont dans d'autres corps de la Fonction publique ou dans d'autres administrations. Ils sont pourtant comptabilisés dans un cadre départemental lors de leur passage à la hors classe et en fonction de leur barème peuvent être intégrés à la hors classe.

Une des conséquences de la procédure déconcentrée de gestion dans le 1^{er} degré (faite par les IA) est de faire passer à la hors classe des PE détachés (qui pour certains quittent le corps des PE) au détriment de collègues PE en poste dans le département intégrables à la hors classe, puisque le contingent départemental imposé par le ministère joue le rôle d'une enveloppe globale fermée.

Or cette gestion dite déconcentrée pour l'intégration à la hors classe dans le premier degré des PE détachés est en contradiction avec le fait que les promotions ou avancements d'échelons des PE détachés sont gérées par la CAPN, au niveau ministériel.

Par ailleurs, cette gestion déconcentrée (par les IA) est totalement différente de celle en vigueur dans le second degré pour qui tous les actes administratifs (promotions, changement de grade ou de corps) concernant les détachés sont gérés par un rectorat « fictif » appelé le 29^{ème} rectorat ou la 29^{ème} base au niveau national.

Après vérification de la réglementation en vigueur et après avoir interrogé le ministère sur cette question, il nous a été confirmé que le changement de grade dans le 1^{er} degré (ou de corps : par exemple un instituteur détaché demandant à être intégré dans le corps d'un PE) est bien en effet de la compétence de l'IA et ne pouvait pas relever de la CAPN pour les PE détachés (cf arrêté du 28 août 1990 portant délégation de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale).

Quelques rappels réglementaires :

Il faut savoir que le fonctionnaire détaché est soumis aux règles de travail de la fonction qu'il occupe. Il est rémunéré par l'organisation d'accueil mais il continue à bénéficier de ses droits à l'avancement (en CAPN) et à la retraite dans son corps d'origine.

A l'expiration du détachement, il est obligatoirement réintégré dans son corps d'origine, dans un emploi équivalent à l'emploi occupé avant le détachement ou il quitte son corps d'origine. Il participe au mouvement départemental avec priorité.

Un collègue du 1^{er} degré détaché continue donc à être géré par son administration d'origine y compris pendant son détachement pour toute une série d'actes administratifs liés à sa carrière. Ainsi, si le fonctionnaire demande qu'il soit mis fin à son détachement avant le terme fixé, l'administration d'origine peut le réintégrer immédiatement. Si elle ne le fait pas (faute de poste), il est alors placé en disponibilité jusqu'à ce qu'intervienne sa réintégration mais dépend dans tous les cas de son administration d'origine.

Notre démarche syndicale ne consiste pas à opposer une catégorie de collègues à d'autres en différenciant les collègues PE détachés des autres PE pour ce qui concerne l'intégration dans la hors classe.

Par conséquent le SNUDI s'est adressé au ministre pour qu'il abonde le contingent départemental HC à hauteur de 15% (comme dans la FP) et a minima à 7% comme dans le 2^{ème} degré et demander au ministre, comme le précise la résolution du BN du 6 et 7 février, et **qu'il abonde le contingent à la hors classe en intégrations supplémentaires correspondant au nombre de collègues détachés intégrant la hors classe pour l'année considérée.**

Réponse de la DGRH à notre courrier du 9/01/2014 concernant l'attribution de la bonification handicap (800 points) dans le cadre des mutations interdépartementales

Suite au courrier adressé par le syndicat (LSN n° 823), la DGRH confirme, dans sa réponse, les nouvelles modalités consignées dans la note de service mutations : nécessité d'avoir obtenu la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) délivrée par la MDPH comme condition pour obtenir la bonification handicap 800 points ; la preuve de dépôt de la demande de RQTH n'étant plus suffisante, comme c'était le cas les années précédentes.

Pour autant, la DGRH précise que concernant les situations de collègues que notre syndicat évoque dans son courrier, « elles sont, compte tenu de leur gravité, toujours considérées en fonction de l'intérêt de l'agent » et renvoie aux DASEN « le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants qui font face à un accident de la vie ».

Comment procéder ?

Par conséquent, même si les GT d'attribution de la bonification handicap 800 points ont déjà eu lieu dans les départements, rien ne nous empêche en tant que syndicat départemental en prenant appui sur la réponse de la DGRH de prendre contact avec les services de l'IA, de rencontrer à nouveau le DASEN pour demander que la priorité de mutation au titre du handicap (article 60 de la loi du 11/01/1984) soit respectée et que les dossiers médicaux de collègues relevant de maladies graves et invalidantes même s'ils n'ont pas de RQTH, puissent obtenir satisfaction aux mutations, dès la phase des mutations informatisées.

Un DASEN a pouvoir d'accorder la bonification de 800 points même si le collègue ne détient pas de RQTH et de transmettre sa décision au ministère avant le traitement informatisé des mutations.

Rapide compte rendu journée ASH dans le Loir et Cher

Bilan : 14 actes de candidature sur 12 et 1 nouvelle adhésion

11 collègues présents : 2 en clis / 4 en itep / 5 en Segpa
Présentation du SNUDI Fo et sa représentativité.

Explication du cadre politique ; cotisations allocations familiales / pacte responsabilité pour répondre aux injonctions de la troïka.

Lien avec réformes dont territorialisation (loi Peillon : rythmes, collèges)

Réformes ASH : PPS/Segpa

Lien avec droits et ORS (textes en vigueur)

Explication des réformes de fond en vigueur tel que le socle commun : analyse de Fo.

Autres points présentés : droits action sociale.

Les collègues dénoncent clairement les positions pro gouvernement du snuipp affichées dans les lettres électroniques et comprennent nos positions notamment sur le 13 ou 14 novembre et le rassemblement du 12/02 à Blois auquel nous n'avons pas participé.

Je présente également les enjeux des élections et le développement et du SNUDI 41 avec la recherche d'une équipe pour le gérer à l'image du 18.

Une collègue de clis ex snuipp n'ayant pas renouvelé son adhésion et présente avec son mari adhère spontanément et demande une grève interpro pour bloquer le pays.

Au moins 3 collègues veulent remplir leur acte mais je n'en ai que deux je main et personne à l'ud pour photo-

copier. Je dois revoir Méllina Hiller pour récupérer son acte.

Une bonne réunion avec une bonne équipe très à l'écoute et intéressée tous syndicalisables à mon avis. Quand elles ont vu que Benjamin était syndiqué, deux collègues ont pris un bulletin et je pense les revoir pour conclure l'adhésion.

Ce type de réunion, deuxième dans l'académie est très constructive : il y a un manque criant de réunion ASH et les infos apportées qui débordent le cadre de l'ASH permettent au collègue de découvrir nos positions qui encore une fois se sont révélées être celles des collègues.

Bilan : 14 (15 bientôt) actes sur 12 et 1 nouvelle adhésion

La récolte complète se fera lors des prochaines tournées : je sens entre 3 et 4 adhésions pratiquement acquises.

Il va falloir assurer le suivi des collègues ensuite.

Enfin, une telle réunion pourrait éventuellement être envisageable dans le 36 mais encore faut-il avoir quelques fils à tirer.

Une seconde dans le 45 permettrait également d'élargir par rapport à la première et informer suite aux réformes qui s'accroissent. Et donc enfoncer le clou sur les présents de la dernière fois.

À étudier mais vraiment extrêmement positif!

L'ASH est une source de syndicalisables, d'actes et de cadres potentiels à dégager.

Jérôme Thébaut